



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIÉ René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.  
**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY  
- Fanny SALAUN à Régine SCAER JANNEZ

### ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SDEF

Date de convocation : 8 avril 2014

Jean-Paul NIVEZ est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice :..... 29  
Nombre de présents :.....27  
Nombre de votants : .....29

Monsieur Le Maire expose que la nouvelle organisation du SDEF se met en place actuellement. A compter des élections municipales de mars 2014, ce sont les communes qui adhèrent directement au SDEF. Des comités territoriaux infra-départementaux ont été déterminés.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

La Commune de TREGUNC doit alors désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants. Ces représentants siégeront au collège électoral de Concarneau. Chaque collège électoral désignera ensuite des délégués qui siégeront au comité du SDEF. Les collèges électoraux auront un rôle de consultation, d'information, de recensement des travaux.

Après avoir procédé à l'élection, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune comme suit :

Titulaires :  
Michel TANGUY  
Luc LAURENT

Suppléants :  
Paul DADEN  
Jean-Paul NIVEZ

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 16 avril 2014

LE MAIRE

Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140417-DE14150415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2014

Publication : 18/04/2014